



49-51 Chaussée de la Madeleine
44000 Nantes
Tél : 02 40 48 51 99
www.asamla.fr

Nantes le 15 février 2017

Objet : actualisation des contrats de travail

Madame ,

Depuis plusieurs mois nous avons engagé un travail important pour actualiser l'organisation de l'Asamla. Notre objectif est tout particulièrement de permettre à chacun d'identifier clairement le cadre de ses missions au sein de l'association.

Ainsi en 2015 le travail réalisé avec les représentants des salariés a abouti au premier Accord d'Entreprise de l'Asamla visant l'annualisation du temps de travail.

Depuis plus de 30 ans les modalités de rédaction des contrats de travail de l'Asamla ont inévitablement évoluées : la diversité des modèles utilisés n'en facilite ni la lisibilité, ni le suivi tant pour le salarié que l'employeur. Pourtant pour toutes et tous il est essentiel de disposer d'un cadre contractuel très complet qui soit le plus homogène possible pour l'ensemble des salariés. Aussi il est nécessaire qu'à l'Asamla nous disposions de Contrats de travail actualisés, ou l'ensemble des engagements réciproques sont clairement énoncés.

Nous avons partagé cette démarche lors d'une réunion d'équipe en octobre 2016. Et comme cela était convenu M Gratton vous a récemment présenté votre contrat de travail actualisé. Nous avons convenu avec Madame la Déléguée Syndicale de la possibilité pour chaque salarié d'un délai de réflexion.

Ces contrats ne modifient pas vos missions ni votre rémunération ou votre temps de travail. Mais nous sommes attentifs aux questions que ce document a pu susciter. En outre quelques erreurs de rédaction persistaient dans certains exemplaires transmis. C'est regrettable et nous vous prions de bien vouloir nous en excuser. Un travail de vérification et correction a été immédiatement engagé. Nous considérons en effet que cette démarche ne trouve son sens que si elle apparait pour toutes et tous parfaitement rigoureuse, transparente et équitable.

Notre souhait est d'être à votre écoute et d'en échanger posément pour que cette démarche de signature conjointe soit bien comprise.

A cette fin nous vous proposons, si vous le souhaitez, un temps d'échange avec le Directeur et un-e représentant-e du Bureau associatif. Cet entretien vous permettra, nous le souhaitons, d'apprécier le sens de notre démarche et de répondre à toutes vos interrogations sur votre contrat.

Aussi je vous propose de nous retrouver lede xx h à yy h au siège de l'association.

Dans cette attente je vous prie d'agréer, Madame, à l'expression de mes salutations distinguées.

H. DIVET
Président de l'Asamla